

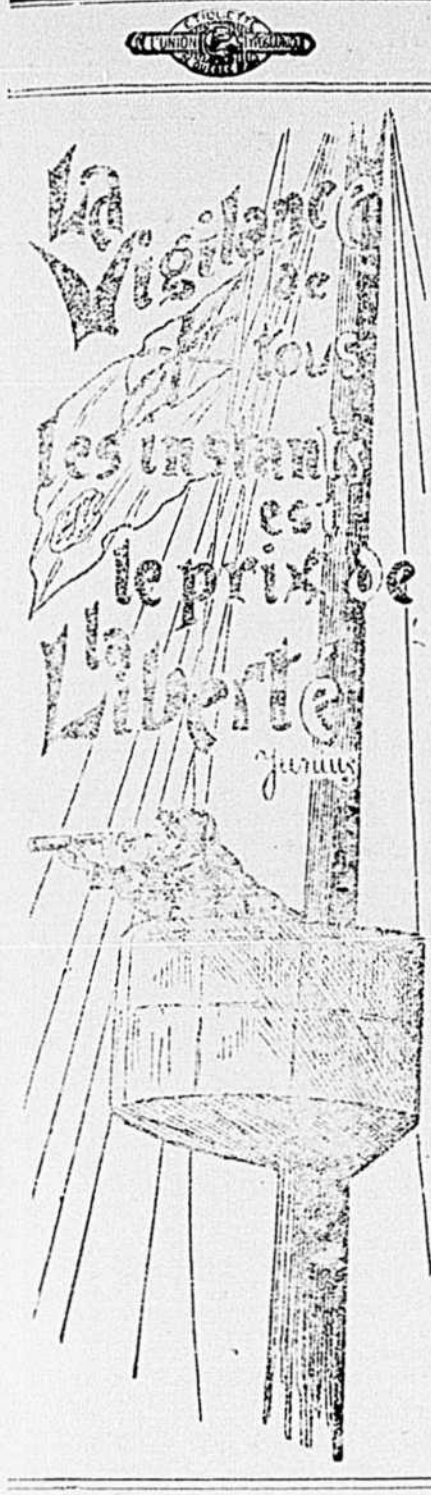
FUMEZ LES CIGARES
Garcia Moreno ou Polo
 A 5 CTS.
 The Miller & Lockwell Co. Ltd.

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

LES CIGARES
Dixie et Camillo
 Sont Prêts pour les Fêtes.
 The Miller & Lockwell Co. Ltd.

Vol. 3—No. 50—Québec, 16 Janvier 1909
 Abonnement : \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
 Publié mercredi et samedi par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



A PRO'OS D'UNE
 OEUVRE PIE

A la "Vérité" l'on se pique de ne faire aucun mercantilisme, les "trois sous le numéro" sont apparemment la seule indemnité que s'accordent ces âmes dévotes pour sauver nos populations du péril maçonnique et les contenir dans l'orthodoxie ultra-montaine. Cela suffit à leur pain quotidien.

Aussi les journaux à réclames commerciales sont-ils cordialement honnis dans les bureaux de la rédaction de la pieuse feuille de Candiac.

Et l'"Action Sociale" qui a publié un numéro de Noël, comme en publicitè seuls les journaux prétendus jaunes (une couleur pontificale, pourtant !) et dans lesquelles les comptes et les légendes de Noël sont savamment combinés avec les réclames des gros boutiquiers et des marchands de pilules "pour les femmes pâles et faibles", s'est vu fortement tancée par les Févristes de la Barrière Ste-Foye.

Toutefois, si l'on y regarde de plus près, il est facile de constater que, pour les plumitifs de la "Vérité" comme ceux de l'"Action Sociale".

La vertu sans argent est un meuble inutile.

En effet, toutes les semaines, on lit dans un endroit bien en vue de la "Vérité", sous la rubrique : la "Propagande du livre", deux colonnes de réclames pour pousser la vente de livres plus ou moins recommandables pour leur valeur littéraire ou leur orthodoxie. En effet, la pastorale du petit Damase Potvin et la Vie de J. P. Tardivel y reçoivent à peu près les mêmes honneurs.

Tout de même, à venir jusqu'à tout récemment, les livres et brochures annoncés en vente à la boutique des fils Tardivel ca-draient assez bien avec les idées extravagantes du fondateur de la "Vérité".

Il est désormais permis de supposer que les profits réalisés ne répondent pas aux espérances du fondateur de l'oeuvre de la propagande du livre—un Masson bien authentique celui-là—car on descendit bientôt des hauteurs de l'Apologétique et du droit canon au roman moderne, le roman de Edouard Rod (qui a déjà été qualifié de pornographe par un Tardivel quelconque), de Charles Foley, de Stevenson, de Charles d'Héricault, auteur de "Fou d'amour", etc., etc.

Voici la réclame que nous détachons de la "Vérité" du 14 no-

vembre dernier — le mois des morts s.v.p. :

"Romans.—La plupart (sic) très intéressants, mais quelques-uns sujets à des réserves. Peuvent être lus par de grandes ou très grandes personnes.

"Ces romans se vendent trois francs et cinquante centimes en France, et au Canada 88 sous. Nous les céderons à 50 sous le volume.

"Les deux jeunes filles lettrées, roman chinois, 2 vol. \$1.10. Les deux cousines, roman chinois, 2 vol. \$1.10. Le Grand Sylvain—Madeleine ; Contes extraordinaires ; Le Testament de Berthe ; Là-Haut, par Edouard Rod ; A l'Aube, par Mariam Thelen ; Mademoiselle de Sassenay, histoire d'une grande famille sous Louis XVI, 2 vol. \$1.10 ; Deux feuilles au vent ; Les roses blanches, par Edouard Rod ; Anielka, par Boleslas Prus ; Risque-Tout, par Charles Foley ; Brillant mariage, étude mondaine ; Recha ; L'Imposteur ; Le Paradis de l'homme, roman des temps prochains ; Par vanité (Félix Steyne) Marysia, Sur la Côte d'Azur (Sienkiewicz) ; Héro, par Isabel le Kaiser ; Bonne-Dame ; Ili Starkoff (Féroé) ; Le Reflux (Stevenson) ; Des Ombres qui passent (Béatrice Huarden) ; Le Musicien aveugle ; Au gré des choses ; Le Roman d'un baleinier.

"En tout, 27 romans divers, dont trois ont deux volumes. Donc, 30 volumes à 50 sous chacun. Les acheteurs auront à payer en sus les frais de poste qui sont généralement de 8 sous pour chaque volume.

"Nous céderions ces 30 volumes à un même acheteur pour \$15.00, port à ses charges.

"Avis.—Nous n'avons qu'un exemplaire."

Est-ce assez ingénieux ? Oui, certes ! Mais aussi quelle étrange morale que celle qui enseigne que certains romans ne peuvent être lus que par de grandes ou de très grandes personnes ?

Ainsi donc, il n'y aurait aucun risque pour le capitaine Benyon ou M. Chrysostôme Langelier ou M. Chrysostôme Langelier d'acheter ces 27 romans divers, à 50 maçonnie, ils devraient payer 88 sous, tandis que le Dr Jules Dorion et le directeur de l'"Enseignement Primaire" courraient de graves dangers en faisant cette emplette de livres, la plupart (resic) très intéressants, mais quelques-uns sujets à des réserves.

Et dire que la "Vérité" a ses petites et ses grandes entrées dans la plupart de nos maisons d'éducation, trop souvent à l'exclusion des autres journaux, et où elle offre en vente sa marchandise pour les petits et pour les grands.

C'est la morale à tant la verge.

Quand on prend du galon....

Le Port de Québec

Nous reproduisons ailleurs une instructive description du port d'Alexandrie, en Egypte, où l'on ne manquera pas de trouver des enseignements précieux en vue de l'équipement projeté du port de Québec.

Il a suffi de quelques années pour faire des rivages d'Alexandrie une fourmillière d'activité commerciale. C'est de ces modèles que doivent s'aider ceux qui ont quelque influence sur la marche des affaires du port de Québec.

Comme nous l'avons déjà dit maintes fois, il y a déjà tout un vaste projet de tracé pour l'agrandissement de nos quais et l'organisation de nos terminus de terre et de mer au pied du promontoire, du marché Champplain à l'Anse Lampon. Nous n'avons cessé de le répéter, tous les efforts doivent se concentrer sur l'exécution de ce projet, et ce devra être l'une des questions capitales pendant la prochaine session fédérale.

Nous apprenons que dès la saison prochaine six des puissantes compagnies transatlantiques qui fréquentent le port de New-York, doivent se concerter pour établir un service hebdomadaire entre le St-Laurent et le Havre, avec port terminal à Hambourg, qui est un port franc. Il est probable que la Compagnie Transatlantique Française, les lignes White Star, Hambourg-American, celle de Rotterdam et deux autres mettront cha-

cune un vaisseau sur cette nouvelle route. Le dessein est de pousser jusqu'à Montréal ; mais on sait qu'en pratique il est nécessaire de compléter les cargaisons à Québec. Il importe donc d'appareiller au plus tôt le port de Québec pour faire place à cette nouvelle affluence.

On trouve aussi, dans une autre partie du présent numéro, la description des outillages de ports modernes pour le rapide chargement de certaines marchandises, le charbon entre autres. La Commission du Havre de Québec vient de décider de pourvoir les docks Louise de grues *ad hoc*. Dans cette partie du port, c'est certainement une nécessité ; mais le temps est arrivé de signaler une autre partie du port où la nature a pourvu à un moyen plus commode et plus économique. L'escarpement qui borde le fleuve à l'ouest de la ville est un élévateur naturel où les trains de chemin de fer peuvent déverser leurs cargaisons, et les transborder directement par glissement dans la cale des vaisseaux. L'un de nos jeunes concitoyens, M. A. Lefebvre, a fait breveter il y a quelques années un procédé très ingénieux qui serait applicable sur plus d'un point du promontoire. Nous y attirons l'attention des capitalistes et des exportateurs.

Boules noires

Les amis de M. Bourassa, c'est-à-dire les conservateurs, font un petit tremblement de terre parce que M. Bourassa a été blackboulé au club de la Garnison.

C'est pourtant un fait assez ordinaire, qui regarde le club, non le public. Pourquoi des boules noires si elles ne devaient jamais servir ? elles sont la protection des clubs, et d'ordinaire quand elles ferment la porte à quelqu'un on ne le crie pas sur les toits.

Nous ne sommes pas chargés d'expliquer ni d'excuser l'usage qu'on vient d'en faire. Seulement, il nous semble que si le parrain avait sondé le terrain, il aurait épargné cet affront à son filleul. En pareil cas, tout ce qui ressemble à une bravade doit être soigneusement évité. Le postulant lui-même n'ignorait pas la présence dans le club d'hommes auxquels il fait une guerre, non politique, mais personnelle et haineuse. Pourquoi s'exposait-il ?

Sur douze boules, il en a eu quatre noires, ce qui lui fermait la porte, attendu qu'il faut les quatre-cinquièmes des votes pour être admis dans les sociétés "exclusives" comme le Club de la Garnison. L'Action Sociale prétend dévoiler le secret du vote, en disant que ce sont les Canadiens-français seuls qui ont déposé les boules noires dans la boîte. N'y aurait-il pas raison de croire le contraire ? M. Bourassa n'a pas répudié l'insulte grossière de son organe le *Nationaliste* à l'adresse de Son Excellence le gouverneur-général, et l'on sait que sur ce chapitre nos loyaux concitoyens de langue anglaise n'entendent pas badinage.

"Pro bono publico"

M. Henri Bourassa est venu à Québec solliciter des souscriptions d'actions à sa compagnie de publicité. Le mystère s'est accompli à huis-clos, sans tambour ni trompette. Beaucoup d'appelés, peu d'élus.

Pour une fois, l'*Evénement* et l'*Action Sociale* ne s'entendent pas sur le chiffre de l'assistance. Le premier dit 300 personnes ; l'autre, un couple de cents. Dans les deux cas, il y a un écart.

On ne mentionne quo quelques noms propres, plus ou moins. La présence de M. L.-P. Pelletier paraît avoir été le clou de la soirée, mais l'historien ne dit pas le nombre d'actions qu'il a souscrites au futur *Bien Public*. Le journal sera sans doute imprimé sur papier à teinte bleue.

Du Samedi ?

Comme substitut à un palais de grâce pour le carnaval, et pour donner, quand même, une idée de notre climat aux étrangers, pour-quoi, puisqu'elle est encore intacte, ne pas utiliser l'attitude des voteurs vis-à-vis le parti bleu ?

UN MINISTRE CANADIEN AU VATICAN

Quelques journaux se sont scandalisés de ce que d'autres ont rapporté ces jours derniers au sujet de la visite de sir Frederick Borden au Saint-Père. Mais cette fois, comme on va le voir, ils ne peuvent s'en prendre à la franc-maçonnerie de la Presse Associée.

Notre confrère du "Quotidien" nous a confié des explications très complètes, qu'on lira avec intérêt :

Un journal extrémiste, dit-il, s'excite au sujet d'une dépêche de Rome que le grand nombre de journaux ont reproduite sans faire de commentaire, et qu'elle est claire et précise par elle-même.

Pour préciser, nous devons dire qu'il ne s'agit pas d'une dépêche de Rome ; il s'agit plutôt d'une dépêche de Toronto, adressée au "Montréal Star" le 11 du courant.

En voici la traduction textuelle : Toronto, 11 janvier.—Sir Frederick et Lady Borden et l'hon. J. J. Foy et Melle Foy, d'après les lettres reçues ici de la famille Foy, ont été reçus en audience privée par Sa Sainteté le pape, la veille de Noël. Le marquis de Ripon assistait le Saint-Père en qualité de grand Chambelland, tandis que sir Thomas Esmond introduisait les visiteurs. Le pape s'est montré très intéressé au Canada. Il a exprimé sa satisfaction que la question des écoles ait été réglée à l'amiable et a prédit un grand avenir pour le pays.

S'adressant aux visiteurs, il dit en anglais : God bless you and God bless Canada.

Le confrère appelle cette dépêche une version erronée, il dit : "Une dépêche de Rome annonçant la visite de sir Frederick Borden à Sa Sainteté Pie X, ajoute que le pape aurait exprimé au ministre sa satisfaction d'apprendre que la question scolaire au Canada a été réglée à l'amiable."

"La doctrine de l'Eglise et des Papes sur la question scolaire, est trop connue pour qu'on puisse croire à cette version.

"Le ministre a trompé le Pape ou il a trompé le journaliste à qui il a communiqué le rapport de son entrevue."

S'il y a à quelque chose d'erroné, ce n'est point la dépêche de Rome, puisqu'il n'y a pas plus telle dépêche que sur la main.

C'est la famille Foy qui écrit à ses parents ou amis qu'elle a été reçue en audience auprès du Pape.

Le ministre ne peut, non plus, avoir trompé de journaliste, puisqu'il n'est pas question d'un journaliste quelconque dans la dépêche adressée au "Star".

Quant à l'insulte gratuite que "le ministre a trompé le Pape", insulte qui atteint aussi bien Sa Sainteté que le ministre de la Milice, elle ne mérite pas les honneurs d'une réfutation. Le confrère toujours extrémiste a un répertoire inépuisable d'épithètes malsonnantes qu'il distribue à tort et à travers, sans s'inquiéter du moindre des personnes ou des choses qui peuvent les atteindre.

Supposer que le Pape se fait tromper et excommunier tout le Vatican, il n'y a plus qu'un pas à faire.

Faut-il s'y attendre ?

Protestation générale

Tout le monde à Québec est unanime à protester contre la persistance du département de la Marine à se servir du "Montcalm" pour briser le pont de glace de Cap Rouge.

Le bateau du gouvernement ne brise autre chose que ses machines à ce jeu-là, mais il incommodé le commerce québécois en bloquant la rade de banquises flottantes.

Pour réussir dans son entreprise, le Montcalm aurait à tenir le chenal ouvert tout l'hiver dans la gorge étroite et torrentueuse de 3 à 4 milles d'étendue que forme le rétrécissement du fleuve au Cap Rouge ; ce qui est considéré impossible. Si cela arrivait et que les glaces fussent charriées à chaque marée, à la première tempête de nord-est un pont de glace se formerait devant la ville. L'expérience prouve qu'on a à choisir entre un pont de glace au Sault ou devant la ville, c'est-à-dire en haut et en bas de Québec.

Le Dr Béland fêté par ses amis

A son retour d'Europe, le Dr Henri S. Béland, l'éloquent député de Beauce, a été l'objet d'une manifestation publique qui prouve bien l'extrême popularité dont il jouit.

Ses nombreux amis de Beauce lui offrirent mardi soir à St-Joseph un grand banquet, présidé par l'hon. Blaise Letellier, et auquel assistaient plus de cent cinquante convives, parmi lesquels on remarquait l'hon. Jacques Bureau, solliciteur général, F. T. Savoie, M.P., Dr C. Morisset, M. P.P., Geo. Delisle, M.P.P., J. P. Walsh, gérant général du Québec Central, Arthur Godbout, M.P.P., G. Howard, P. F. Renaud, V. Gosselin, Dr T. Fortin, I. Dallaire, C. Ernest Vézina, Jules Vézina, A. Veulleux, G. T. Hallet, A. A. Normandin, Louis Normandin, L. U. Talbot, S. G. Lemoine, Dr Cantin, Dr Poliquin, Louis Morin, E. O. Taschereau, Dr Boivin, Dr Beauchêne, J. G. Ferron, Jos. Poirier, Dr A. Nadeau, G. Garant, Hugues Fortier, J. A. Billaudeau, Dr E. Nadeau, J. T. Fortin, Arthur Poirier, Francis Dufour, Jos. Gagnon, Dr Desroches, J. N. R. Ed. Fortin, de l'*Eclair*, Alphonse L'Heureux, notaire, F. G. Fortier, Dr Em. Déchène, A. Léonard, Frank Farmer, A. Dallaire, Joseph Jacques, W. Cliche, Dr A. Beauchêne, notaire P. Angers, B. Angers, Odilon Lemieux, Louis Girard, R. Bolduc, Eugène Roberge, Sincère Vachon, Ls. Dawson, Philéon Gilbert, Philéon Poirier, Rémi Bolduc, Vénérand Roy, Jos. Cloutier, N. T. Turgeon, Auguste Perron, notaire Gilbert, Dr Auger, secrétaire du comité d'organisation, etc.

Des lettres d'excuses, toutes sympathiques, avaient été envoyées par l'hon. C. R. Devlin, M. Ernest Roy, M.P., le sénateur Legis, le juge H. C. Pelletier, le magistrat L. Vézina, W. H. Caron, sénateurs Godbout et Bolduc, M. H. Mayrand, M.P., G. R. Smith, ex-député, A. L'Heureux, etc.

Comme on le voit par ces listes, le banquet n'avait pas de caractère politique ; mais, comme le héros de la fête est un des plus brillants membres de la Chambre des Communes, il était impossible, quoi qu'en pense l'*Evénement*, de ne pas faire allusion à sa carrière politique, au rôle remarquable qu'il y a joué jusqu'ici et que lui réserve l'avenir. Inutile de dire que tous les discours, prononcés par le président du banquet, l'hon. Jacques Bureau, M.M. F. T. Savoie, M.P., Dr Morisset, M.P.P., Arthur Godbout, M.P., Hamel, Fortin, Morisset, Bolduc et Garant ont été pleins de son éloge. Le Dr Béland a prononcé à cette occasion une harangue vivement applaudie, émaillée d'instructifs souvenirs de son voyage en Europe.

Le district de Beauce a raison d'être fier de son représentant aux Communes, et Québec s'associe cordialement à cet hommage rendu au talent.

Un modèle de port moderne

Nous empruntons à la *Nature* de Paris, la description suivante du principal port d'Egypte ; on y trouvera plus d'une observation qui pourrait être utile à Québec.

Le port d'Alexandrie est en voie de devenir un des centres commerciaux les plus actifs de la côte méditerranéenne de l'Afrique septentrionale. Sa situation géographique est très favorable à son développement, puisque la ville est placée sur la langue de terre qui sépare le lac Maryouth, ou Maréotis, de la mer. Cette admirable position avait frappé Alexandre, qui, dès l'an 330 avant l'ère chrétienne, chargea l'architecte Diocrotès d'y construire une ville, borceau de la grande cité à laquelle les Ptolémées donnèrent une extension plus grande, et dont ils firent leur capitale, en même temps qu'une des importantes métropoles intellectuelles et commerciales du monde.

Il ne nous appartient pas de faire ici l'histoire de l'antique cité ; mais nous pouvons rappeler qu'elle eut des sorts très divers, et qu'après avoir été un foyer de civilisation et d'art très lumineux, de décadence en décadence, de chute en chute, la prospère et brillante ville de jadis devint une malheureuse et triste agglomération de quelques milliers d'habitants. C'est dans cet état de pauvreté que, lors de la campagne d'Egypte, Bonaparte, en juillet 1798, trouva Alexandrie, lorsqu'il s'en empara.

La situation a changé depuis du tout au tout, comme on le verra plus loin ; la ville ainsi que le port se sont développés, dans la dernière période du XIXe siècle, avec une rapidité prodigieuse, grâce aux travaux intelligemment ordonnés que nous allons décrire. Les ouvrages, faits successivement, ont donné un essor considérable au port, dont le commerce et le transit ont suivi, de 1879 à 1907, une marche toujours ascendante. Cet exemple nous prouve, une fois de plus, le rôle important que jouent, dans la situation commerciale d'un port, l'amélioration de l'outillage, son augmentation et son perfectionnement en conformité avec les besoins nouveaux. L'exemple de la prospérité d'Alexandrie demande à être suivi ; nous y trouvons des leçons dont il faut tirer profit. Les nations qui ne travaillent pas avec un soin méticuleux à la transformation de leurs ports maritimes et négligent de leur donner des outils nouveaux, commettent une faute grave et s'exposent, pour un avenir très prochain, à de sérieux déboires.

Le point de départ de la prospérité nouvelle d'Alexandrie fut marqué par la construction du canal Mahmoudieh, que Mehemet-Ali fit creuser en 1822 pour amener vers le port méditerranéen les barques du Nil. L'exécution de ce projet a donné d'excellents résultats ; mais c'est surtout la série de travaux, faits depuis 1893, qui a été le facteur principal de la fortune commerciale et de l'état florissant du port égyptien.

M. Malaval, un Français, ingénieur en chef des ports et phares d'Egypte, qui depuis de nombreuses années, travaille à l'amélioration du port d'Alexandrie, nous a fourni des renseignements très précis sur la transformation des quais et bassins, et sur la construction des nouveaux ouvrages ; il nous a résumé, avec la modestie habituelle aux travailleurs sérieux, l'oeuvre importante qui a été accomplie par lui sous la direction de l'amiral sir Massie Blomfield, d'abord, et du capitaine Robinson ensuite. Les difficultés vaincues par M. Malaval font honneur à la science du corps des Ponts et Chaussées de France, dont cet ingénieur faisait partie, avant d'aller en Egypte.

Les améliorations, accomplies depuis 1893, ont eu pour objet d'agrandir les quais à charbon et d'en augmenter le nombre ; de construire, sur la côte, à proximité du village de Babbary, des quais à petite profondeur, ou les "mahonnes" chargés de pétrole viennent accoster facilement ; de bâtir des magasins pour recevoir le pétrole. Il a été construit également des quais et aménagés des emplacements importants pour décharger et mettre en dépôt les bois de construction et autres, qui avec la houille et les huiles minérales, sont les marchandises favorites du trafic de ce port.

Ces travaux considérables ont coûté des sommes importantes ; mais ils ont produit les meilleurs résultats. Les statistiques douannières en donnent la preuve. Le tonnage total des navires, à l'entrée et à la sortie, est passé de 2,600,000 à 7,600,000 tonneaux. L'augmentation du trafic du port a suivi un accroissement normal et constant de 10 p.c., pendant les quatre dernières années. Les marchandises importées, en 1907, représentaient 3,000,000 de tonnes ; elles avaient une valeur de 604,000,000 de francs ; quant aux objets exportés, ils figurent dans les statistiques douannières pour 1,000,000 tonnes et 304 millions de francs. En vingt ans, les importations ont triplé et les exportations ont plus que doublé.

Cette situation florissante est due—cela est incontestable—à l'importance des travaux exécutés pour l'augmentation des quais et accostages et à la construction des brise-lames et ouvrages de protection qui ont rendu plus facile l'accès du port et donné une sécurité plus grande aux bassins. Ces travaux ont été exécutés dans des conditions souvent difficiles ; car il a fallu assier toutes les maçonneries et les blocs volumineux de pierres sur le fond du port, qui est généralement formé de vase sur une épaisseur de 12 à 13 m. Cette vase est apportée par le canal Mahmoudieh, et les vents régnants du nord-ouest empêchent les eaux boueuses de se diriger vers le large.

M. Malaval a dû, après toute

une série d'expériences, employer, pour assier les divers ouvrages, des procédés donnant toute sécurité, d'autant que les sondages indiquaient, à la suite de la couche vaseuse, une couche d'argile, compacte et dure, de 4 m., d'épaisseur, avec le rocher calcaire tendre de la région à 27 m. au-dessous du niveau de la mer. Il utilisa, en perfectionnant graduellement les modes d'application, un système, très simple, consistant à charger la masse vaseuse par une énorme épaisseur de sable de pierres, de manière à la faire glisser d'elle-même. On a remblayé l'emplacement avant d'y exécuter les travaux ; mais, au bout de quelque temps, des quantités considérables de sable et de pierres ayant été jetées, la vase, sous l'action du poids, a dû abandonner la place, et il a été alors possible de draguer tous les remblais et d'établir des maçonneries sur des fondations solides. Les divers travaux, exécutés jusqu'à présent, ont coûté une quarantaine de millions de francs, cette somme a permis de payer 900,000 m.3 de terrassements ; 320,000 m. 3 de dragages ; 6,000 blocs de pierre naturelle pesant chacun de 800 à 1500 kg ; 50,000 blocs en pierre artificielle, sorte d'aggloméré ou de béton de cailloux, sable et ciment. A ces quantités, il convient d'ajouter plus de 6,000 m.3 de maçonneries intérieures diverses pour quais, jetées ou brise-lames, et environ 40,000 m.2 de dallages en ciment.

Il reste encore quelques ouvrages à finir pour compléter le programme général ; en 1909, lorsqu'ils seront achevés, le port d'Alexandrie aura une surface d'eau abritée de 754 hectares avec 5,800 m. de quai à grande profondeur, et 4,962 m. de quai à petite profondeur. Les premiers sont destinés aux paquebots et cargo-boats à vapeur, ainsi qu'aux grands voiliers, qui font communément Alexandrie avec l'Europe et les diverses nations du monde ; contre les seconds viennent s'accoster les chalands et les "mahonnes", ces gracieuses barques du Nil, qui, par le canal Mahmoudieh, relient le port avec l'Egypte commerçante. Chaque navire agissant dans la mesure de ses forces, et la somme des petites barques s'ajoutant à celle des grandes unités, toute cette navigation collabore d'ensemble à la prospérité du port, où elle trouve des bassins hospitaliers et un outillage toujours prêt.

Tous ces facteurs réunis font que, par exemple, l'importation des houilles, qui n'était que de 511,000 tonnes en 1884, atteint actuellement plus d'un million de tonnes. Le commerce des pétroles, des huiles, des ciments, de la chaux et du plâtre sont devenus particulièrement florissants ; quant à celui des bois de construction, qui était de 7 millions en 1884, il arrivait, en 1907, à près de 34 millions.

Les magasins, docks et entrepôts couvrent, dans quelques mois, une surface totale de 160,000 m.2 ; ils sont entourés de dépôts et d'emplacements divers, représentant une superficie totale de 500,000 m.2. Des voies ferrées circulent dans tous les sens ; des trains nombreux apportent aux navires et remportent vers le Caire et les autres villes d'Egypte les divers produits que ne peuvent transporter les barques arabes et les chalands de la navigation fluviale.

Il a fallu cinquante années pour faire d'Alexandrie une immense cité et un port important. La ville couvre aujourd'hui une superficie de 100 km. ; elle compte environ 240,000 habitants avec 45,000 étrangers, parmi lesquels on compte 6,000 Français. Comme les temps sont changés ! Où retrouver la petite ville connue par Bonaparte ! Comme nous sommes encore plus loin de l'antique Alexandrie avec ses moeurs frivoles ! Les jetées et les quais sont aujourd'hui envahis par les marchandises du commerce et les produits de l'industrie. Les sirènes des vapeurs ont remplacé les chants que les jolies musiciennes de jadis jouaient sur des flûtes à double roseau.

Will Darvillé.

Nous l'avions bien dit, que le *Pionnier* de Nemingué avec l'*Action Sociale* et autres journaux rédigés par des bleus, finirait par se prendre pour la Sainte Eglise en personne.

C'est fait ! Parce que nous discutons les méthodes de ces exploiters, nous sommes contre la presse catholique, autrement dit nous sommes des hérétiques. C'est le *Pionnier* qui nous en donne avis. Il n'y aura bientôt plus moyen de faire sa religion avec ces gens-là.

M. Malaval a dû, après toute

REPRODUCTIONS

LE GOUVERNEMENT GOUIN

(Traduction d'un article du "Montreal Herald")

Tous aujourd'hui, nous sommes familiers avec le fait que ce fut sir Lomer Gouin qui réussit à amener l'entente entre les provinces et le pouvoir fédéral au sujet du subside payé par le gouvernement de la Puissance aux provinces, entente que pendant trente années tant d'autres essayèrent en vain de conclure et qui paraissait plus éloignée que jamais le jour où il annonça sa détermination d'arriver à un arrangement nouveau. De l'avis et du consentement unanime, ce fut à lui que fut confiée la tâche de présider la conférence qui eut lieu à Ottawa avant que fut réglée la difficulté. Le résultat des négociations fut d'assurer à la province de Québec une augmentation du revenu annuel, suffisante pour sortir la province de sa position difficile. La province est en bonne voie pour pouvoir édifier. Il convient de ne pas oublier que le crédit en revient à sir Lomer.

Ce qui est plus significatif encore c'est l'étendue des progrès effectués qui ont ainsi été rendus possibles comme aussi la direction vers laquelle le progrès est dirigé. On peut dire que tout l'effort est concentré dans l'éducation, l'agriculture et la colonisation. Depuis nombre d'années ces trois services réclamaient une aide qu'il n'était pas au pouvoir de la Législature de leur accorder; aujourd'hui que la Législature a le pouvoir, elle accorde cette aide et l'accorde généralement. Les demandes pour les comités que l'on peut appeler comités de colonisation, qui réclament de l'aide pour bâtir et améliorer les chemins permettant aux pionniers, de rester en communication avec les chemins plus vieux, ces demandes sont en réalité beaucoup plus importantes que ne se l'imaginent ceux qui sont habitués à considérer la province de Québec comme une vieille province bien peuplée. Ces demandes de subvention ne paraissent pas vouloir diminuer; qui plus est, il est des indices divers, dont le plus notable est l'inauguration d'une politique active d'immigration en Europe et aux Etats-Unis, qui annonce que l'œuvre de colonisation des districts éloignés dans la province de Québec va avancer à grands pas dans le cours des années qui viennent.

Ce n'est pas seulement dans les nouveaux établissements qu'il est nécessaire d'aider par des moyens efficaces au progrès des conditions économiques et sociales. Dans les plus vieux établissements, le chemin de fer, la fromagerie, la brasserie ont transformé les conditions économiques qui prévalaient, principalement par rapport aux chemins, autrefois, alors que le seul long trajet était celui du dimanche pour se rendre à la messe; ces chemins-là ne répondent plus aux besoins journaliers pour le transport du lait et des autres produits pour de longs parcours dans de bonnes conditions. Par conséquent, on a adopté une politique bien définie pour l'amélioration des chemins, par laquelle la Législature accorde un appui financier à celles des municipalités qui font preuve d'entreprise suffisante en vue d'améliorer leurs routes et de remplacer les ponts en bois de jadis par des constructions plus permanentes.

Logiquement, il ressort de là qu'il importe d'aider avec libéralité tous les efforts tentés dans l'intérêt de l'amélioration des méthodes agricoles. Sous ce rapport, bien qu'il ait déjà été fait beaucoup, il reste plus à faire encore, et au cours de la dernière lutte électorale, sir Lomer Gouin annonça qu'un collège d'agriculture, semblable quant à son but et à ses résultats, à celui qui a déjà tant fait pour le bénéfice des classes agricoles dans Ontario, serait fondé sans délai. Le jour où la chose sera faite, on aura réalisé un énorme progrès au point de vue du développement de la capacité de production de la province de Québec.

Concurremment avec tout cela vient la nécessité d'augmenter les facilités de l'instruction pratique pour la jeunesse de la province. De toutes les nombreuses difficultés qui entourent la solution de ce problème, les difficultés financières ne sont pas les plus sérieuses. En tout cas, l'on peut prélever en toute sûreté qu'en employant d'une façon judicieuse une partie du revenu supplémentaire que la Législature a à sa disposition, on peut faire beaucoup pour améliorer la voie vers le progrès. C'est en tout cas cette idée qui a guidé sir Lomer Gouin. Il a encouragé la Législature à accorder des subventions substantielles à tous les rouages de notre système d'éducation tel qu'il existait et, de plus, il a jeté les fondations de deux grandes entreprises d'éducation par la construction à Québec et à Montréal d'écoles techniques et d'écoles commerciales.

Mais ce qui, plus que toute autre chose, devrait obtenir pour le présent premier ministre, l'appui d'une population qui s'intéresse plus particulièrement aux grandes questions vitales de la province, c'est la façon magistra-

le dont sir Lomer Gouin a relevé la Législature qui s'en allait à la dérive. Les deux dernières sessions ont été aussi remarquables par l'efficacité obtenue, grâce à l'influence du cabinet, de la législation passée, que l'étaient les sessions précédentes par l'absence de cette efficacité et les incursions fâcheuses qui en résultaient, au détriment de l'intérêt général, sous le couvert de législation d'intérêt privé.

LES PORTS CHARBONNIERS ANGLAIS ET LEUR OUTILLAGE

(De la Nature.)

L'exportation de la houille est une des plus importantes branches de commerce extérieur ou commerce maritime—shipping trade—de l'Angleterre. Ce pays est placé, au point de vue de la production du charbon et de son exportation à l'étranger, dans des conditions tout à fait spéciales, particulièrement favorables. La houille est de qualité excellente. Les mines produisent des quantités considérables. Un réseau de canaux et un système de chemins de fer, fort bien combinés, permettent le transport rapide et économique des charbons, depuis les puits d'extraction jusqu'aux quais d'embarquement.

L'Angleterre et l'Ecosse, à elles seules, produisent les deux cinquièmes de la consommation totale de la houille dans le monde entier, c'est-à-dire environ deux cents millions de tonnes, en chiffres ronds, par an.

Cardiff exporte plus de charbon que n'importe quel autre port du globe; c'est le premier port charbonnier du monde. Avec Cardiff, Newcastle sur la Tyne, Glasgow sur la Clyde, Liverpool sur la Mersey, Londres, Sunderland, Hull, et les autres ports d'exportation, les Iles Britanniques vendent annuellement pour une moyenne de 725 millions de francs de charbon tous les ans; elles doivent cette situation privilégiée à la richesse des gisements et à leur position dans le voisinage de la mer. Mais à ces avantages naturels, il faut en ajouter d'autres, parmi lesquels se placent en première ligne l'augmentation constante du tonnage des steamers charbonniers et le perfectionnement, non interrompu, de l'outillage des ports exportateurs.

La rapidité du chargement et du transport maritime de la houille sont réclamés comme une nécessité commerciale; ils s'imposent aujourd'hui comme une des exigences les plus formelles de la défense nationale. Ces conditions sont communes à toutes les nations maritimes; mais elles ont, en Angleterre, encore plus particulièrement, un caractère tout particulier de gravité. L'accroissement du tonnage des navires qui transportent le charbon, l'amélioration des appareils de levage des ports et l'augmentation de leur puissance sont des facteurs d'une grande importance, pour l'Angleterre qui, en dehors de l'immense clientèle qu'il lui faut satisfaire, doit alimenter sa flotte militaire, éparpillée sur toutes les mers du globe.

Il est maintenant établi qu'il y a une grande économie à faire le transport des charbons sur de grands vapeurs; aussi avons-nous vu successivement les cargo-boats de 2,000 tonneaux remplacés par des steamers de 4,000 tonneaux, puis de 5,000 tonneaux, qui ne tardent pas à être concurrencés partout par des charbonniers de 8,000 à 10,000 tonneaux.

A navires marchands gigantesques, il faut des grues titanesques. Les appareils de levage voient s'accroître leur puissance en raison directe de l'importance du tonnage des nouveaux bateaux. Le charbonnier de 8,000 tonnes ne peut attendre longtemps dans les ports. Il demande à être chargé et déchargé rapidement; il faut que les quantités considérables de charbon qu'on met dans ses flancs, y soient introduites en l'espace de quelques jours et que, le voyage accompli, elles soient extraites aussi vite que possible.

Les ports expéditeurs anglais emploient, pour l'embarquement de la houille et des minerais, des appareils immenses, des grues géantes. Ces puissants appareils de levage obéissent avec une docilité remarquable à la main de l'homme; un simple geste du mécanicien—manoeuvre de levier ou pression sur un bouton—suffit pour que ces masses énormes et pesantes se mettent en marche, qu'elles soulèvent un wagon entier de 10,15 ou 20,000 kilogrammes de charbon, et qu'elles l'enlèvent comme un panier de pommes ou d'oranges.

La partie supérieure pivote sur place et le wagon, suspendu au bout de chaînes aux forts mailloins, vient déverser tout son contenu dans la cale du vapeur. Cette opération a duré moins de temps qu'il n'en faut pour la décrire. Une manivelle a suffi pour enfoncer, sans le moindre effort apparent, un train tout entier de charbon de terre ou de minerais

TABAC
Rose Quesnel
A fumer, doux et naturel.

dans les vastes flancs du cargo-boat moderne. Un temps considérable a été gagné; le prix de revient du chargement a été fortement diminué, et le navire de 5,000, de 8,000 tonnes et plus, qui représente un capital considérable, pourra, puisqu'il attend moins longtemps dans le port, augmenter le nombre de ses voyages.

La rapidité du chargement n'a pas que des avantages commerciaux; au point de vue du ravitaillement de la marine de guerre, elle a un intérêt encore plus grand. Les cuirassés modernes sont des gargantuas; ils mangent des quantités considérables de houille, que l'on a, d'ailleurs, fort justement baptisée le pain noir des machines. La marine de guerre britannique consomme pour 32 millions de francs de houille par an, alors que la flotte militaire allemande en brûle pour un peu plus de 16 millions et que les divers vaisseaux de guerre français réclament, pour leur approvisionnement de combustibles, environ 11 millions de francs. Les dernières manœuvres navales de la marine anglaise dans la mer du Nord, ont demandé un approvisionnement de 70,000 tonnes de houille, qui n'a pas coûté moins de 1,800,000 francs; il aurait fallu, pour le porter, 4,750 wagons, soit un train de 43 kilomètres de longueur.

Le chargement rapide de quantités de charbon aussi importantes justifie la nécessité des puissants appareils de levage, dont il est question ici; il explique aussi les motifs pour lesquels les Anglais les considèrent, non seulement comme des auxiliaires indispensables au point de vue commercial, mais encore comme de véritables instruments de la défense nationale. Aussi les grues se rencontrent-elles sur les quais des ports de guerre et dans les docks ou parcs de ravitaillement ainsi que dans les arsenaux. Si le cargo-boat marchand ne peut attendre son chargement de houille, c'est une question de vitalité pour le navire de guerre de ne jamais manquer de pain noir qui s'engloutit dans ses entrailles.

Le chargement rapide des vapeurs transporteurs de charbon n'est qu'un jeu; la vitesse obtenue par ces vapeurs atteint des moyennes souvent incroyables; quant au transbordement en mer de la houille, prise sur le charbonnier et mise à bord du navire de guerre, il donne des résultats prodigieux. L'escadre britannique de la Manche s'est livrée dernièrement à des manœuvres de ravitaillement en pleine mer, qui ont permis de constater qu'il était facile, grâce aux appareils employés et à la méthode des manœuvres, d'embarquer plus de 1,100 tonnes de charbon à bord d'un cuirassé, sans arrêt aucun, à raison de 240 tonnes à l'heure. Ceci est fort remarquable; mais le record est détenu par le "battleship Implacable", qui, en 1907, en vue de Malte, recut 1,050 tonnes de charbon en 2 h. 40 min., soit à raison de 394 tonnes à l'heure.

Les opérations de ce genre sont admirables; nous demeurons émerveillés devant de pareils résultats. Les mineurs anglais qui, en 1239, ouvrirent la première fosse de Newcastle, ne se doutaient certes pas de l'importance que prendrait leur industrie; les ingénieurs d'ailleurs ne songèrent pas non plus que des appareils évolueraient, un jour, comme une plume, les lourds wagons de charbon.

Will. Darvillé.

Le Congrès et le Président

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Le président Roosevelt quittera la maison Blanche dans moins de deux mois; il aurait pu passer tranquillement les dernières semaines de sa présidence, en les consacrant, par exemple, aux préparatifs de sa prochaine expédition dans l'Afrique, ce qui aurait contenté tout le monde.

Mais M. Roosevelt n'aime pas le calme et la tranquillité. Il n'est heureux que lorsqu'il se dispute avec quelqu'un. Ne pouvant plus chercher noise à M. Bryan et aux démocrates, il s'en est pris au congrès, et le voilà de nouveau "dans l'eau bouillante", comme on dit vulgairement.

On connaît l'origine de la querelle: dans son dernier message annuel, M. Roosevelt, à propos d'une disposition légale sur l'emploi de la police secrète fédérale, a dit que l'effet de cette disposition avait été de protéger les membres du congrès contre les investigations de la police. C'était une allusion à certaines opérations équivoques sur les terres domaniales, dans lesquelles auraient trempé quelques membres du congrès.

La chambre des représentants, bien que les amis républicains de M. Roosevelt y soient en grande majorité, a trouvé irrespectueuse la phrase du message présidentielle sur la police secrète fédérale. Elle a voté une résolution par laquelle elle demandait des explications au chef du pouvoir exécutif. M. Roosevelt a répondu, le 4 janvier, par un nouveau et très long message, dans lequel, tout en protestant de son respect pour

Pianos
— A —
GRANDE REDUCTION
D'ici au Mois de Janvier
100 magnifiques Pianos et Harmoniums à grande réduction, d'ici au mois de Janvier. Si vous projetez l'achat d'un piano, adressez-vous directement à la maison Lavigneur & Hutchison; vous aurez l'avantage d'acheter à meilleur marché qu'ailleurs, un instrument de choix, que vous pourrez choisir sur l'assortiment le plus considérable de Québec.
Vu le commerce considérable de gros et de détail, que nous faisons dans tout le Dominion, nous sommes en état de vous donner plus d'avantages que toute autre maison.
Demandez la liste de nos Pianos et Harmoniums d'occasion. Nos prix et nos termes de paiements vous clonneront.



LAVIGUEUR & HUTCHISON, 81, 83 ET 85 RUE ST-JEAN

le pouvoir législatif, il maintenait que les investigations de la police secrète fédérale déplaisaient à certains membres du congrès.

Le langage du président était relativement modéré; mais la chambre des représentants a jugé sans doute que cette modération était plus apparente que réelle; elle a refusé de se laisser désarmer par les explications de M. Roosevelt. Une commission a été chargée d'examiner l'affaire dans tous ses détails et de présenter sans délai un rapport accompagné de conclusions qu'il emporterait.

La commission de la chambre, présidée par M. Perkins, n'a pas perdu de temps. Dans la séance d'hier, elle a présenté un projet de résolution, qui a été discuté séance tenante, le débat se prolongeant jusque dans la soirée.

Par 212 voix contre 35, la chambre des représentants a adopté la résolution qui lui était soumise et qui inflige au président un blâme des plus catégoriques. Elle déclare, en effet, que le langage du président, dans son message annuel du 8 décembre, était sans justification aucune, ne reposait sur aucun fait et constituait une violation des immunités de la chambre. En conséquence, la partie de ce message qui est relative à la police secrète fédérale ne figurera pas au procès-verbal de la chambre; cette partie non admise sera "déposée sur le bureau", autrement dit jetée au panier. Il en sera de même de la totalité du message du 4 janvier sur le même sujet.

La discussion qui a précédé le vote de la chambre a été des plus animées. La première lecture du projet de résolution avait été saluée par les applaudissements des représentants; ceux-ci ont applaudi de même tout ce que, dans le courant de la discussion, les divers orateurs ont pu dire de choses désagréables pour M. Roosevelt, et ils ont dit beaucoup en dépit des protestations de quelques républicains avertis.

La conclusion du débat a été que la chambre se devait à elle-même de défendre sa dignité contre les insinuations déplacées du chef du pouvoir exécutif. La résolution de blâme a finalement été adoptée à l'écrasante majorité de 177 voix.

La leçon que lui inflige la chambre des représentants profitera-t-elle au président? C'est peu probable; M. Roosevelt est incorrigible, croyons-nous. Voici qu'on annonce qu'il s'en prend maintenant au sénateur Tillman, de la Caroline du sud. Il a adressé au sénateur Hale une lettre de 4,000 mots par laquelle il implique M. Tillman dans des fraudes commises au détriment du domaine public dans l'Orégon. Le sénateur Tillman a souvent critiqué au sénat les actes de M. Roosevelt; on se demande si celui-ci n'obéit pas à des sentiments de rancune en portant ces graves accusations.

On s'attend à ce que, dans la séance de lundi, M. Tillman réponde à la lettre de M. Roosevelt et l'on prévoit que les sénateurs seront tous disposés à lui prêter une oreille complaisante. En effet, dans la séance d'hier, le sénat, par 47 voix contre 14, a refusé de passer à l'ordre du jour sur la motion Culberson, et cette motion Culberson est une attaque directe contre M. Roosevelt.

On se souvient que, dans la séance de jeudi, M. Culberson, sénateur démocrate du Texas, accusait le président d'avoir violé la loi contre les trusts en permettant à l'United States Steel Corporation d'absorber la Tennessee Coal and Iron Company. M. Culberson demandait qu'une enquête fut faite à ce propos par la commission judiciaire du sénat. Or, dans la séance d'hier, la haute assemblée fédérale, malgré les faibles protestations des amis de M. Roosevelt, a voté la motion Culberson.

Aux termes de cette motion, la

TABAC
Rose Quesnel Champlain
A fumer, doux et naturel

commission des affaires judiciaires devra faire un rapport au sénat sur la question de savoir si le président avait le droit d'autoriser l'absorption de la Tennessee Coal and Iron Company par l'United States Corporation. Si le président n'avait pas ce droit, s'il avait autorisé un acte contraire à la loi, il aurait manqué à ses devoirs et pourrait être mis en accusation. Mais on ne croit pas que le sénat pousse les choses à l'extrême. Il se contentera probablement de suivre l'exemple de la chambre et de frapper le président d'un vote de blâme.

Cette fin de présidence est pleine d'inattendu, comme on le voit. Mais M. Roosevelt ne doit vraiment s'en prendre qu'à lui-même. Il a fatigué tout le monde, le sénat, la chambre, l'opinion publique, par son zèle souvent maladroît. Le congrès a perdu patience, et il vote en conséquence.

TABAC
Champlain
A fumer et chiquer

CARTES D'AFFAIRES
Joseph Turcotte, O. S. C. L. L. B.
Oscar Delisle, L. L. B.

Turcotte & Delisle
AVOCATS
Edifice de la Banque Nationale
234, rue Saint-Joseph, QUEBEC
Téléphone 2311

Dr. L. J. Montreuil
Ex-Elève des Hôpitaux de Paris et Berlin.
Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Odeilles.
No. 9 1/2 RUE ST-JEAN
Heures de consultations: A.M. 10 à 12 heures
P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures
Tél. 1539.

Dr Massue Fortier
CHIRURGIEN-DENTISTE
40, rue Ste-Anne, (Hencher House)
Téléphone Bell, 609
Ste-Marie, Beauce, tous les lundis.
Téléphone Beauce.

Lavigneur & Hutchison
Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces.
Editeurs de Musique.
Seuls représentants des célèbres Pianos Heintzman & Co
81-83 et 85, rue St-Jean, QUEBEC
Succursale: 54 rue St-Joseph.

PETER FRENCH
AVOCAT
139, rue St-Pierre, Québec.
Victoria Chambers. Tél. 727

Demande d'élèves
Madame James Buckley (hautement recommandée) donnera, à domicile, des leçons de chant et d'anglais.
Adresse, 38 rue Ste-Angèle.

Dr J. Eudore Parent
Ex-Elève des Hôpitaux de Paris
Ex-interne de la Charité de Lyon

Vu la suspension partielle des travaux du Transcontinental pendant l'hiver, le Dr J. Eudore Parent fait savoir à ses clients qu'il se tiendra en permanence à Québec.

Outre la médecine générale, le Dr Parent traite spécialement les maladies nerveuses et mentales, Neurasthénie, Epilepsie, Hystérie, etc.

BUREAU: 17 RUE ST-JEAN
TELEPHONE 3144
TABAC
Rose Quesnel Champlain
A fumer et à chiquer

Etes-vous un buveur d'eau?
Pour votre santé, entendez-vous, si vous ne buvez pas d'eau pure, vous devriez vous faire purger. C'est l'usage de votre médecine, après tout, nous ne prétendons pas le remplacer, seulement nous savons que la plupart des estomacs demandent au moins de temps à autre, un régime d'eau médicinale. Non pas purgative, comprenez-vous bien. Mais une eau qui corrigera l'acide urique, réglera les reins, et sera bienfaisante dans les cas de rhumatisme, d'indigestion et de dyspepsie.

Claire Fontaine
Voilà une eau de cette espèce. Beaucoup de personnes la reconnaissent comme la meilleure. De fait elle est deux fois plus agissante que nombre des grandes eaux en renom dans le monde, et elle coûte meilleur marché; deux excellentes raisons pour lui donner la préférence.

Deux fois plus agissante. Bien gros mot, direz-vous! Eh bien, nous nous en rapportons à votre jugement. Essayez-la et voyez.

Soyez juge et jury tout à la fois; nous ne demandons que justice et ne craignons pas le verdict.

Cette eau est tirée de notre propre puits artésien, juste sur notre propriété; elle vient d'une profondeur de 271 pieds en plein roc.

M. Timmons & Son, QUEBEC P.Q.
Seuls Propriétaires

PROTEAU & CARIGNAN
BRASSEURS
.: Bière et Porter .:
DE PREMIERE QUALITE
263-271, rue Saint-Paul, QUEBEC
TELEPHONE 853.

G. POITRAS
RELIEUR
Fabricant de livres blancs et de livres à feuilles mobiles
8, rue Collins, Haute-Ville, Québec
TELEPHONE 1735

EUGENE FALARDEAU
COUVREUR
308, rue de la Reine,
[ST-ROCH, - - QUEBEC.
COUVERTURES EN CUIVRE,
FER-BLANC, TOLE GALVANISEE,
TOLE NOIRE, ARDOISE, GRAVIER,
BARDEAUX, DALLES ET DALOTS.
Corniches en Tôle, - UNE SPECIALITE
TELEPHONE 2344.

Fondée en 1876 Téléphone 2224
Charles Vezina
Entrepreneur
Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur
Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.
PRIX TRES MODERES
117-119 DU PONT, QUEBEC, ATELIER, 124 DU ROI

JEAN DROLET
BOUCHER DE LARD ET DE BEUF...
No. 41, Marche Champlain
QUEBEC.
Lard frais et salé,
Beuf frais et salé,
Jambon, Saucisson, Graisse,
Beurre, Œufs,
Viandes hachées, etc.

Ouvrage d'Actualité
LA PRISE DE QUEBEC
TRADUIT DES OEUVRES DE
FRANCIS PARKMAN
— PAR —
ULRIC BARTHE
Un beau volume, avec illustrations de prix
En librairie: Broché \$1

**DEMANDEZ LES COGNACS
PERLE D'OR**
*** ** V S O P
EUGENE COURRY
* **

Seul représentant au Canada.

E. ROUMILHAC
48 et 50 Côte du Palais, Québec
TELEPHONE 1146

EN VENTE CHEZ } S. Hamel, 106 rue d'Aiguillon
O. Boivin & Cie., rue St-Valier.

TAPISSERIES

Et décorations
murales de
tout genre - - -

Le public est invité à venir voir
la variété extraordinaire de
notre assortiment qui n'est sur-
passé par personne

Marier & Tremblay

PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS
Coin des rues Desfossés et du Pont,
QUEBEC



Garanti par le Gouvernement Canadien

FABRIQUE PAR E. W. PARKER
DISTILLATEUR - - MONTREAL

Parker's
**STANDARD
Whisky Blanc**

LE PLUS PUR ET LE MOINS
COLORE DES SPIRITUEUX .

GILLESPIES & CO., Seuls agents

12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot

Quebec Railway Light and Power Co.

Horaire Automne et Hiver 1908-09
L'ET APRES LUNDI LE 28 SEPTEMBRE
1908, les trains circuleront comme suit:
Entre Québec et les Chutes Mont-
morency.

LA SEMAINE
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency
à 5.30 a.m. et toutes les heures de 6.00 A.M. à
12.00 A.M. Toutes les 30 minutes de 1.00 P.M. à
7.00 P.M. Toutes les heures de 8.00 P.M. à 11.00
P.M. et trains additionnels à 7.30 et 9.45 A.M.
1.45, 1.15, 5.15 et 6.15 P.M.
Départ des Chutes Montmorency pour Québec.
Toutes les heures de 6.30 A.M. à 12.30 P.M. A
toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 7.30 P.M. A
toutes les heures de 8.30 P.M. à 11.30 P.M. et
trains additionnels à 6.00 6.11, 6.41, 8.11, 10.20
A.M., 12.20 et 4.50 P.M.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency
7.00, 7.45, 10.00 A.M. Toutes les 30 minutes de
1.00 P.M. à 7.00 P.M. Toutes les heures de 8.00
P.M. à 11.00 P.M. et trains additionnels de 1.45,
5.45, 6.15 et 7.20 P.M.
Départ des Chutes Montmorency pour Québec.
6.41, 11.11, 11.41, A.M. 12.41 P.M., et toutes les 30
minutes, de 1.30 P.M. à 7.30 P.M. Toutes les
heures de 8.30 P.M. à 11.30 P.M. et trains addi-
tionnels de 2.24, 4.56 et 10.09 P.M.

Entre Québec et Ste-Anne de
Beauport
LA SEMAINE
Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport,
7.40, 9.45, A.M. 1.45, 4.15, 6.15 et 8.15 P.M.
Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec
8.30, 6.00 7.30, 9.45, 11.45 A.M., et 4.15 P.M.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport
7.00, 7.45, 10.00 A.M. 1.45, 4.15, 6.15 et 7.20 P.M.
Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec,
6.00, 10.30, 11.00 A.M., 12.00, (midi) 1.45, 4.15 et
9.30 P.M.

Entre Québec et St-Joachim
JOURS DE SEMAINE
Départ de Québec pour St-Joachim 9.45, A.M.
1.45 et 6.15 P.M.
Départ de St-Joachim pour Québec, 7.15, 11.30
A.M. et 4.00 P.M.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour St-Joachim 1.45 P.M.
Départ de St-Joachim pour Québec 1.00 P.M.
NOTE—Un char électrique suit, raccorde les
à la jonction Mastai avec tous les trains, pour les
passagers allant ou revenant du Sanatorium
Mastai. A.S.C., etc. Sais. aller et retour.
Express pour petite paquets, boîtes, viandes,
etc. sur tous les trains. Prix se et plus, suivant le
poids.
Pour information, s'adresser au Surintendant
A. EVERELL, EDW. A. EVAN'S
Surintendant. Gérant Général

Archer & Co.

MARCHAND DE

BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André

Téléphone 646

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD

Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, : : QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie Ltee

MANUFACTURIERS

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL
Montréal

**LA RÉGION
DU
LAG ST JEAN
CANADA**
20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE
UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE EAU
EN BON BOIS A 190 MILLES
Séulement un des plus beaux ports de mer de l'Amérique
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
REPLI DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES
POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENÉ DUPONT,
AGENT DE DÉVELOPPEMENT
CHAMBRE DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST JEAN,
RUE ST-ANDRÉ, QUÉBEC, CANADA.

Phone: 934
MAISONS A VENDRE
Si vous voulez vendre rapide-
ment votre maison, ou en ache-
ter une, adressez-vous à moi.
- ARGENT A PRETER -
Vous n'avez qu'à m'apporter
des sûretés de première classe
sur propriétés immobilières et, je
vous prêterai l'argent
dont vous avez besoin.
Si vous avez de l'argent à prê-
ter, je suis en position de le pla-
cer avantageusement pour vous.
ALEX. HARDY,
COURTIER D'IMMEUBLES ET ADMI-
NISTRATEUR DE SUCCESSIONS
Edifice Banque d'Hochebourg,
Rue St-Pierre, QUEBEC.

ROSE QUESNEL

TABAC A FUMER DOUX & NATUREL

ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

Feuilleton littéraire de la VIGIE

JOURNAL

— DU —

Marquis de Montcalm

Durant ses campagnes en Canada;
de 1756 à 1759

No. 20
Du 30 novembre 1756.

L'audience qui avoit été accordée aux Cinq-Nations pour le 29, ne s'est tenue que le 30. L'orateur après avoir réitéré les compliments accoutumés et renouvelé les demandes de leur besoin, a insinué adroitement, en parlant des causes du retard de leur voyage, qu'ils n'avoient compté ne rester ici que quatre jours, qui pourroient bien devenir quatre mois, mais qu'heureusement ils étoient chez un bon père qui ne les laisseroit pas manquer; qu'ils étoient prêts à parler des bonnes affaires, si leur père le jugeoit à propos, ou d'attendre l'arrivée de leurs frères les Tsnonthouans et les Onéyouts. Ils ont rapporté, suivant l'usage, le collier d'invitation remis par M. le général aux ambassadeurs venus cet été. Pour se relever, ils ont dit qu'ils parloient au nom de huit nations. Ils ont expliqué la parole du commandant de Cataracoui, qui étoit que des sauvages affidés aux Anglois, pour les détourner, leur avoient appris que les Anglois en avoient tué un du Sault-Saint-Louis qui nous étoit affidé et fait prisonnier un Goyogouin, et que les Anglois assuroient qu'ils alloient faire un accord avec la France pour détruire et frapper sur tous les sauvages. Que cette nouvelle ne les avoit pas arrêtés et que le commandant de Cataracoui leur avoit donné des branches pour les rassurer. L'orateur a ajouté avec assez de fierté que peut-être dans le temps qu'ils étoient ici, leurs femmes et leurs enfants étoient exposés au ressentiment de l'Anglois; que le colonel Johnson ne

leur parloit plus avec des paroles douces, mais bien menaçantes, depuis qu'il voyoit leur peu de disposition à l'égard de l'Anglois; mais qu'en tout cas ils sauroient se venger, se défendre, mourir, s'il falloit, et que la poussière qu'ils élèveroient en combattant en iroit jusqu'aux cieux. Ils ont parlé des soins qu'ils apportent pour contenir leurs jeunes gens; ils se sont applaudis de la sagesse avec laquelle ils ont vécu jusqu'à présent; ils ont prié leur père de ne leur donner le matin que du vin, afin de leur conserver la raison toute la journée, mais le soir de leur donner du lait de son tétou gauche, parce qu'étant plus près de son cœur, il pourroit ne leur porter à la tête que des idées agréables avec lesquelles ils s'endormiroient paisiblement.

M. le marquis de Vaudreuil, après avoir reconnu le collier d'invitation pour être le sien et les avoir remerciés d'être venus, a répondu en commençant par leur faire présenter six branches de porcelaine, cérémonie accoutumée pour essayer leurs larmes, leur déboucher le gosier et leur ouvrir les oreilles. Il leur a accordé leurs besoins; il leur a dit qu'ils avoient trop d'esprit pour n'avoir pas reconnu l'artifice des Anglois, accoutumés à les tromper; que l'Anglois les craignoit trop pour oser les frapper; qu'il n'y a que le faible qui menace; que le puissant frappe sans menacer; qu'en tout cas, si les Anglois les attaquoient, le général qui a rasé Chouaguen sauroit les défendre. Et alors on a présenté aux nations le général qui étoit à côté de M. le marquis de Vaudreuil. M. le marquis de Vaudreuil leur a parlé du bon procédé de ce général pour les sauvages des Cinq-Nations, qui, lors du siège, avoient été trouvés porteurs des lettres des ennemis, en les renvoyant avec générosité, exemple qui n'eût pas été imité de l'Anglois. Il leur a parlé aussi des forts détruits par l'Anglois et de la bonne réception faite par le général de Chouaguen à ceux des Cinq-Nations qui étoient venus le voir, encore qu'ils n'eussent point de part au succès de cette entreprise.

L'orateur s'est alors levé et a dit: "Mon père, nous avons appris les premiers aux Anglois que défunt Chouaguen n'existoit plus; ils venoient avec leur armée. Nous leur avons si fort dit que les guerriers étoient aussi nombreux que les feuilles de sarbres, que rien ne pouvoit leur résister; et ils ont vu si peu de disposition en nous, qu'ils ont détruit leur fort d'entrepôt, n'en ayant plus besoin. Ainsi, mon père, nous avons eu au moins

part aux bonnes affaires, ne fût-ce que pour avoir porté à l'Anglois des nouvelles qui l'ont autant étonné, et qui l'ont déterminé à t'éviter la peine de prendre des forts qui n'auroient pas résisté."

L'orateur termina la séance en présentant six branches de porcelaine qu'ils mesurèrent de même grandeur, et en disant: "Mon père, nous te remercions d'avoir essayé nos larmes, etc... Quoique le maître de la vie t'ait favorisé et que tu aies perdu peu de guerriers, le moindre d'entre eux t'est cher, et tu ne peux qu'en être affligé. Aussi nous te présentons ces branches pour essayer tes larmes, te déboucher le gosier pour que tu puisses nous parler et t'ouvrir les oreilles pour que tu puisses entendre tes enfants, qui comptent que tu les traiteras comme défunt ton père dont ils te rapportent les colliers pour mieux lier les paroles."

Un Européen sera bien surpris de voir que des colliers et des branches de porcelaine soient le mobile de toutes les actions chez les sauvages. Un philosophe trouvera que tous les hommes sont les mêmes, lorsqu'il saura que ces branches et ces colliers de porcelaine sont des diamants et des bijoux dont se parent les sauvages et leurs femmes, et qu'ils ont une valeur intrinsèque, avec laquelle le sauvage trouve à acheter tous les besoins qu'ils ne connoissent pas, et auxquels notre commerce les a malheureusement accoutumés.

Cette porcelaine dont on parle tant, sont des petits grains qui ressemblent à ceux de Nevers, mais qui sont plus beaux et ont plus de consistance. Cela valoit autrefois trente livres le millier, et quarante livres aujourd'hui, à cause de la guerre. On la tire d'Angleterre. Tous les colliers et branches que les sauvages présentent au général ou à ceux qui commandent dans les armées ou dans les postes sous ses ordres, lui appartiennent; il les vend au Roi, et depuis M. de la Jonquière, le prix a été réglé à soixante-dix livres le millier que le Roi paye au général. Cet objet en temps de guerre lui vaut de six à huit mille livres.

Quand l'orateur a dit qu'il parloit au nom de huit nations, ça été une exagération pour faire montre des forces des Cinq-Nations, ils comptent les Tsnonthouans pour deux à cause qu'ils ont formé un second village, les Tuscarorins qu'ils ont adoptés et les Cheroquis qu'ils ont vaincus. Au reste l'amour que les peuples sauvages ont de mener une vie errante, rend difficile de déterminer leur position; car souvent une fantaisie, l'envie de se rapprocher d'un autre peuple, l'épuisement des terres où ils sèment sans fumer, l'épuisement d'un canton où ils auront détruit la chasse, leur inconstance, toutes ces raisons leur font abandonner avec facilité un village pour s'aller établir à cent lieues et plus encore.

par entreprise. Il a été passé un traité au sieur Cadet et compagnie pour que ce munitionnaire général fournisse tant aux troupes de terre que de la colonie, Canadiens et sauvages employés à la guerre, les rations en pain, bœuf, lard, pois, vin et eau-de-vie. Ce traité doit avoir son exécution à commencer du 1^{er} janvier 1757 pour ce qui sera en garnison ou quartiers des trois villes, Québec, Montréal, Trois-Rivières, ou dans les côtes, et à commencer du premier juillet pour les troupes qui seront campées ou dans les forts, depuis celui de Carillon jusqu'au fort Duquesne, et dans l'Acadie, si le cas y échéoit. C'est la première fois qu'il y a une pareille manutention en Canada.

Du 3 décembre 1756.

On a eu nouvelle par le retour de l'abbé Piquet, envoyé à Chouaguen par ordre de M. le marquis de Vaudreuil, que les forts que les Anglois avoient pour servir d'entrepôts sur la rivière de Chouaguen avoient été brûlés, et la rivière barrée et embarrassée.

Du 4 décembre 1756.

Il est encore arrivé des sauvages des Cinq-Nations, qui sont actuellement au nombre de cent-quatre-vingts. Cette ambassade coûtera fort cher au Roi; mais ce sont des dépenses inévitables et nécessaires.

On a eu des nouvelles de Niagara du 29. M. Pouchot, commandant, écrit qu'il lui arrive beaucoup de sauvages des pays d'En-Haut, qui paroissent affectionnés, entre autres les Loups; qu'il a tenu un grand conseil avec eux et les Cinq-Nations, dans lequel ceux-ci lui ont dit que l'Anglois avoit envoyé un officier appelé Burler, pour lever des guerriers chez eux, mais qu'ils avoient envoyé des chefs à Orange rapporter la hache à leur frère. L'Anglois qui ne cherche qu'à les tromper dans le temps qu'ils en ont à Montréal, pour écouter la parole de leur père qui ne leur parle jamais que des bonnes affaires.

Du 5 décembre 1756.

Le piquet du régiment de la Sarre qui devoit revenir de Frontenac, est enfin arrivé à la Pointe-Claire. On en étoit inquiet à cause des glaces. Le dernier convoi de bateau a été vingt-six jours pour aller à la Présentation. Le dernier convoi qui a été à Carillon est revenu heureusement, et l'on a été obligé de laisser les bateaux à une lieue de Saint-Jean. On attend toujours à l'extrémité, et on charge les bateaux dans l'arrière-saison.

Du 1^{er} décembre 1756.

(A suivre)

La mesure est comble

Nous voici à l'époque des renouvellements de bail. Il faut entendre gémir les pauvres locataires, et geindre les propriétaires eux-mêmes.

Nous pourrions bien dire à bon nombre d'entre eux: Tu l'as voulu, Georges Dandin! Tu as voulu tater de la réforme; eh bien, goûtes-en!... La Vigie, Dieu merci, n'a pas de reproches à se faire; elle avait assez prévenu le public, assez protesté contre cette sottise idée de mettre à la porte la plus honnête et la plus habile administration municipale qu'ont jamais eue Québec, celle de l'hon. S. N. Parent, pour se livrer à des charlatans.

Mais le mal est fait; il est trop tard pour se lamenter. Le point est de s'en tirer le mieux possible.

Depuis deux ans, les loyers montent hors de toute proportion. Quand le locataire se récrie, le propriétaire n'a qu'à exhiber le compte qu'il a payé à la Corporation pour taxes foncières. Le taux n'a pas augmenté; il est toujours de 17 1/2 pour cent sur la rente. Seulement, la base de l'évaluation a été modifiée. Les assesseurs municipaux acceptaient autrefois la valeur locative attestée par le bail; mais ce qu'on ignore trop généralement, c'est qu'on a glissé dans les amendements à la charte civique en 1906 le perfide paragraphe que voici, le fameux article 32:

"32. En sus du mode actuellement autorisé pour l'imposition des immeubles de la dite cité, le conseil municipal de la dite cité est autorisé à faire un règlement pour décréter et ordonner que la cotisation des dits immeubles pourra être basée selon un pourcentage de leur valeur réelle, au lieu de leur valeur locative." Statuts de Québec, 7 Ed. VII, ch. 62.

C'est ainsi qu'une habitation de valeur moyenne, qui payait \$60 de taxe foncière il y a trois ans, est aujourd'hui taxée à \$90, soit 50 p. c. de plus. Le propriétaire s'est donc vu forcé d'élever le prix locatif de 25 p. c., comme le locataire paie la moitié des taxes. Nous n'exagérons rien en disant que les loyers ont monté en moyenne d'un bon 20 p. c.

La taxe foncière est toujours à 17 1/2 p. c., mais 17 1/2 p. c. sur une valeur majorée. Ajoutez à cela la 12 1/2 p. c. de taxe d'eau, 6 p. c. de taxe scolaire et autres accessoires, on calcule que la propriété est cette année obérée de 38 p. c. de son revenu brut. L'impôt a atteint le point prohibitif. La construction est pratiquement paralysée; quel avantage y a-t-il en effet à bâtir des maisons quand près de la moitié de la rente est saisie d'avance par la municipalité? Ensermée entre le St-Laurent et la rivière St-Charles au sud, au nord et à l'est, bloquée du côté de l'ouest par l'inaction de la Compagnie du tramway qui ne cherche pas à s'étendre de ce côté, la ville est congestionnée et pressurée jusqu'à étouffement, écrasée sous le poids des taxes et des taux d'assurance.

Cette situation ne saurait durer bien longtemps; elle est arrivée au point critique et périlleux. En 1896, feu Charles Baillairgé, l'ingénieur de la cité, écrivait ce qui suit dans le rapport annuel:

"INJUSTICE CRIANTE

"Il reste quelque 12 millions de pieds ou près d'un tiers de la superficie bâtie dont la ville ne retire aucun revenu.

"Cette superficie ne payant aucunes taxes, n'aidant en rien à la caisse municipale, est occupée par les propriétés, bâtisses, etc., des gouvernements impérial, fédéral, local et des institutions religieuses et autres qui jouissent ainsi illégalement, illégitimement, de tous les privilèges civiques; chaussées et trottoirs, éclairage, police, protection contre le feu, etc., aux dépens des deux autres tiers des citoyens de la ville; état de choses disgracieux et intolérable; et, en face de tout ceci, plusieurs de ces institutions non payantes enlèvent l'ouvrage à des centaines de nos contribuables en exerçant elles-mêmes diverses industries, telles que buanderie, savonnerie, impression et reliure, confection de boîtes en carton par milliers; et à nos artistes mêmes en peignant les tableaux pour les églises, etc., en faisant et fournissant les décorations florales pour bals et soirées, bannières pour processions nationales et autres, réceptions et fêtes publiques de toutes sortes."

nales et autres, réceptions et fêtes publiques de toutes sortes."

Dans le temps, ce cri d'alarme n'eût pas d'écho, parce que les choses allaient bien, l'administration était industrieuse et faisait de grandes améliorations. Mais aujourd'hui, c'est bien différent; rien ne se fait et le peuple paie beaucoup plus qu' alors. Les contribuables actuels ne suffisent plus à la tâche. Il faut absolument que d'autres viennent les aider à payer, partager le fardeau des taxes; en d'autres termes, il faut augmenter la population contribuable.

Nous savons que c'est une question délicate et difficile; mais dans les cas de nécessité, de force majeure, l'intérêt de la chose publique commande des sacrifices auxquels nul ne devrait se soustraire. Croit-on sérieusement que la ville de Québec puisse aller bien loin comme cela, et qu'on puisse continuer indéfiniment à manger le revenu des deux tiers de la propriété, tandis que l'autre tiers ne paie pas un sou de taxe foncière? On fait sonner haut les services moraux rendus à la société par les institutions exemptes de taxes; mais il ne manque pas de particuliers qui en rendent aussi, et qui pardessus le marché sont obligés d'aller tous les ans porter leur contribution à la maison de ville.

Encore une fois, la situation est devenue assez critique pour que cette question des exemptions de taxes soit remise dans la balance.

Le club libéral de Charlesbourg

L'inauguration officielle de ce club a eu lieu mercredi soir, le 13 janvier 1908, sous la présidence de M. Joseph Paradis.

L'assistance était nombreuse et très enthousiaste. Les règlements, rédigés avec beaucoup de soin, ont été lus clause par clause, et ont donné lieu aux plus sympathiques commentaires de la part des orateurs spécialement invités pour la circonstance: MM. Joseph P. Turcotte et Cyrille F. Delage, députés du comté de Québec; M. Louis Létourneau, député de Québec-Est; M. L. Z. Juncas, l'un des fondateurs du club et conseiller municipal de Beauport; M. P. J. A. Alarie, secrétaire du club Mercier, de Québec.

L'opinion généralement émise est que l'initiative des libéraux de Charlesbourg est de nature à favoriser l'étude des questions sociales et politiques, à grouper les forces du parti et à préparer le succès des élections futures, au moyen de conférences, de journaux et brochures, d'une surveillance constante des listes électorales, etc.

L'assemblée ouverte à 8.30 h. s'est prolongée jusque vers 11 h.

Nous félicitons cordialement les électeurs libéraux de Charlesbourg et nous leur souhaitons toute la prospérité qu'ils méritent.

ECONOMIE A L'ENVERS

La Commission des champs de bataille demande des soumissions dans tous les journaux, à l'exception de la VIGIE naturellement, pour la démolition de la propriété Cauchon, à l'ouest du monument des Braves.

C'est-à-dire que le coût des annonces, etc., va presque doubler la dépense à faire pour démolir l'immeuble et niveler le terrain. A propos, on demande combien Son Honneur le maire Garneau a payé cette propriété lorsqu'il l'a achetée personnellement en mai dernier, et à quel prix il vient de la revendre à la Commission?

Les membres du Congrès américain ont augmenté leur salaire de \$5,000 à \$7,000 par année; ceux du vice-président, du speaker et des membres du cabinet ont été portés de \$8,000 à \$12,000; ceux des juges associés de la Cour Supérieure de \$10,000 à \$12,500, plus \$500 pour le juge en chef. Il n'y a pas même jusqu'aux assistants-secrétaires et chefs de bureaux qui n'aient vu leurs salaires augmentés, mais le président a dû se contenter de ses \$50,000.

Mais voilà que le comité des finances du sénat vient de soumettre un rapport en faveur d'un amendement qui doublerait le traitement du président et augmenterait ceux du vice-président et du speaker jusqu'à \$20,000. Un salaire annuel de \$100,000 équivaut à \$276 par jour, dimanches et jours de fête y compris.

A propos de théâtre

Une pièce de Victorien Sardou jouée à la Salle Loyola, sous les auspices des RR. PP. Jésuites! Que va en dire la Vérité, qui excommunie l'autre jour le grand dramaturge français sous le prétexte que de son vivant il croyait au spiritisme?

Nous ne disons pas cela pour reprocher aux révérends Pères de laisser jouer chez eux l'une des meilleures comédies de Sardou, mais simplement pour mettre en relief l'extravagance des extrémistes.

In medio stat virtus. N'est-il pas vrai qu'il n'y a jamais eu plus d'établissements décorés du nom de théâtre qu'en ces dernières années? Dans notre bonne ville de Québec, où naguère il n'y avait pas une seule salle digne de ce nom, les théâtres—ou du moins ce qu'on appelle ainsi—poussent à vue d'œil dans toutes les grandes rues, dans tous les quartiers jusqu'à se nuire; et la concurrence qu'ils se font produit justement l'effet contraire de ce que voulaient les réformateurs. Les cinématographes pour amuser les enfants sont devenus une peste. Ce sont des souricières où les lois de sécurité publique sont outrageusement violées, des pièges grossiers aussi où l'enfance va de bonne heure contracter le goût des spectacles jusque-là réservés aux gens assez vieux pour se conduire.

Quoi qu'on fasse ou qu'on dise, on ne difforcera jamais la nature. Le goût de l'art, de la fiction, de la belle élocution, de la comédie, de l'opéra joués par des artistes ayant fait des études sérieuses ne sera jamais oblitéré chez un public intelligent, ni satisfait par des spectacles historiques ou par des singeries d'amateurs. On peut réussir à le dépraver pour un temps peut-être, mais l'art immortel finira toujours par reprendre ses droits. Les chefs-d'œuvre de la langue, comme celui où vont s'essayer les jeunes amateurs de Loyola, ne sauraient périr, pas même sous la main des mutilateurs ou de barbares interprètes.

Chacun son métier, chaque chose à sa place. Aux comédiens de profession, aux tragédiens consumés dans l'art de bien dire, aux artistes qui savent chanter, les tréteaux, le feu de la rampe; aux autres les fauteuils d'orchestre ou de balcon, à ceux-ci d'écouter, d'admirer, de ressentir, d'analyser, et lorsque le feu sacré s'est réveillé chez eux, de s'armer du fouet de la critique pour stimuler le progrès de l'art. Ainsi doivent se passer les choses dans une société bien ordonnée.

LES JOYEUX SPECTACLES DE LA GUILLOTINE

Si quelque chose peut dégoûter de la peine de mort, c'est bien ce qui vient de se passer en France. Si ce que rapportent les dépêches est exact, on se croirait revenu en place de Grève, en plein moyen-âge. Voici le sinistre récit, d'après le télégraphe:

Paris, 11 janvier.—Une foule estimée à 30,000 personnes s'est assemblée aujourd'hui à Béthune, pendant la nuit et la matinée, pour assister à l'exécution de Pollet et de trois de ses acolytes.

Les rues qui se trouvent aux alentours de la prison furent consignées à partir de deux heures du matin: 750 soldats et agents de police assurèrent le service d'ordre. Des mesures énergiques ont été prises pour empêcher les photographes ou les cinématographes de prendre des vues de la scène.

La guillotine a été élevée ce matin à 3 h., non pas sur la place en face de la prison, mais sur l'avenue qui y conduit, de manière à ce que les condamnés n'aient que quelques pas à faire en sortant de la prison. Du reste, sur le côté opposé à l'avenue ne se trouvent que des jardins, sans maison.

Les condamnés furent réveillés à 6 h. 15 du matin et aussitôt informés de leur sort. On leur permit d'entendre la messe; deux d'entre eux acceptèrent, mais les frères Pollet refusèrent.

Tous acceptèrent un verre de vin et la cigarette que l'on offre aux condamnés à mort avant leur exécution. Derou apparut le premier à 7 h. 20; il parcourut sans faiblesse, soutenu simplement par les gardes, le chemin conduisant à l'échafaud.

Quand le couteau tomba, la foule applaudissait avec transport. La machine fut ensuite vivement nettoyée et Vromant fut alors amené. Il sortit de la prison à 7 h. 24.

Auguste Pollet montra plus de courage que ses deux compagnons; il parut avoir l'intention de parler, mais n'eut cependant pas la force d'articuler une parole.

Abel Pollet, le chef de la bande, fut le dernier à apparaître. Sa mort fut accueillie par la foule

avec de plus grands applaudissements encore.

Les exécutions ont duré neuf minutes. Pollet et ses compagnons avaient été condamnés à mort pour une série de crimes atroces qui eurent lieu, il y a quelque temps, en France. Ces misérables ne se contentaient pas de tuer et de voler, mais ils torturaient en outre misérablement leurs victimes.

Ces exécutions sont les premières qui aient eu lieu depuis un certain nombre d'années. La peine de mort ne fut cependant jamais légalement abolie, mais elle l'était cependant en pratique, car toutes les sentences de mort étaient commuées en travaux forcés à perpétuité depuis que M. Fallières était président de la République.

Il y a deux années environ, une rude campagne fut menée pour le maintien de la peine de mort, à la suite du notable grandissant de crimes commis en France.

Finalement, la campagne pour le rétablissement fut tellement grande, que les jurys même émettent des vœux pour que la peine de mort ne fut pas pratiquement par l'opinion publique, en juin dernier, abandonna son plan au sujet de cette abolition, et le parlement prit alors les mesures nécessaires pour faire exécuter les sentences de mort.

Cependant, jusqu'ici, ce qui avait empêché l'exécution des condamnés était l'opinion de M. Fallières, adversaire de la peine de mort, qui ne voulait pas ratifier par sa signature les décisions des jurés.

Le président céda enfin au mouvement de l'opinion publique, et tout en le faisant, l'annota par la remarque suivante: "Si les Français désirent du sang, ils en auront!" et approuva de sa signature la décision de la Cour d'assises qui amenaient les quaboules. Le gouvernement, poussé en avant.

Dix-huit autres condamnés attendent le même sort dans différentes prisons de France.

Pour les Dames

UN GRAVE PROBLÈME

Il m'a semblé difficile, peut-être même téméraire, de la sphère serene où notre sexe se comptait, de chercher à solutionner le problème du suffrage féminin, que vous avez souvent soumis à vos lectrices. Toutefois, il est un aspect de cette épineuse question assurément point à négliger, bien que dans l'occurrence il ne serait pas dépourvu de charmes, mais qui le plus souvent serait l'occasion de "casus belli" plus difficiles à réprimer que ces indiscretions de l'empereur d'Allemagne, et tiendrait en continuel éveil la diplomatie de nos chanceliers diplomatiques.

Une fois l'immixtion des femmes admise dans la politique, il faudra logiquement en accepter toutes les conséquences. Mais quelle en serait bien la raison? Serait-ce pour assurer le secret du vote que l'on songe à en confier le soin à notre sexe, pourtant si calomnié sur sa discrétion native? Serait-ce parce que la parole ne semble être donnée aux hommes que pour déguiser leur pensée que l'on voudrait en temps d'élection nous choisir pour en être les dépositaires autorisées?

Que la femme descende dans l'arène politique où se coudoient toutes les castes et s'alimentent les passions, dès lors plus de "trêve" possible aux dissensions, aux chicanes; adieu la galanterie chevaleresque des orateurs de hustings qui se gardent avec une ostentation de scrupule qui les honore, de tout langage de nature à froisser les délicates oreilles de leurs auditrices.

La femme électeur aura non seulement le droit de voter, de cabaler, mais aussi, et c'est nécessaire, elle aura l'obligation de se laisser convaincre, instruire (?) sur ses devoirs politiques. Figurez-vous une nuée de cabaleurs venant s'abattre autour d'une frêle créature du bon Dieu, la circonvenir, s'ingénier à gagner sa "voix" par les multiples voies de captation en honneur dans une campagne électorale! De la femme électeur à la femme-candidate il n'y a qu'un pas—prestemment franchi—le premier exécuté.

Hélas! que deviendront nos coquets salons convertis en comités électoraux? Pour faire face aux exigences des diverses factions politiques se disputant la faveur populaire, il faudra battre en brèche la mode: citadelle jusqu'à présent inexpugnable, dernier rempart de crainte et de respect opposé au sexe fort. On s'arrêterait la révolution de mœurs qui s'en suivrait? Sans compter que plus d'un mari ne manquerait pas de voir d'un mauvais œil — et pour cause — son voisin venir cabaler sa meilleure moitié pour

Magasin de Fourrures BENDER 14, rue Ste-Anne TELEPHONE 1691 Nous avons un assortiment complet de Manteaux en Caracule moiré Astracenn, mouton de Perse, etc. Aussi un grand nombre de Manteaux en Seal Electric de premier choix que nous vendons de \$25.00 à \$30.00. Pour hommes nous avons un grand choix de capots de chat sauvage et de pardessus doublés en fourrures, ainsi que casques en vison, seal, loutre, et mouton de perse, en même temps que la ligne la plus complète de gants pour hommes. Nous envoyons gratis un de nos catalogues sur demande ainsi que liste de prix si désiré. Une visite est Sollicitée Fred. H. BENDER QUEBEC

TELEPHONE 2537 Arthur Paquet MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES Le seul magasin reconnu pour avoir un des meilleurs choix de Cadeaux de Noel et du Nouvel An. Assortiment complet de jones, bagues, montres, horloges et bijoux de toutes sortes. Voyez nos spécialités. SPECIALITES: Jons, Bagues, Chaines, Loquets, Gravures, Argenteries, Dorure, ETC., ETC., ETC. 67, rue St-Joseph ST-ROCH, QUEBEC

lui faire arborer ses couleurs politiques, sous la forme d'une cocarde bleue ou rouge.

Non, semblable émancipation n'est aucunement à souhaiter; femmes, restons ce que Dieu nous a faites: les anges de la création sur terre; gardiennes du berceau, gardons-nous d'abdiquer notre couronne, de l'échanger contre un plat de lanilles pour le titre de quémamdeuses de votes; puisque, au dire de messieurs les hommes, nous sommes les oiseaux du Paradis, dédaignons d'être métamorphosées en oiseaux de proie, en vautours politiques au temps d'élection.

NESTORIA.

Dans le "Journal de Française".

Traité Anglo-Américain

Le ministère des affaires étrangères attend l'avis du Canada et de Terre-Neuve, sur les traités relatifs aux pêcheries et aux eaux limithrophes. Ces traités ont été acceptés par le secrétaire d'Etat de la République américaine, et par l'ambassadeur Bryce. Depuis une semaine! le texte du traité, concernant les eaux limithrophes est en la possession du ministère des colonies, qui a demandé au Canada s'il l'approuve. Il n'a pas encore reçu de réponse.

Bien qu'ils ne veuillent exprimer aucune opinion à ce sujet, il est entendu que les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères croient que le Canada peut accepter ce traité, le secrétaire Root ayant concédé plusieurs points. En réalité, les deux gouvernements se sont accordés sur le principe qu'une commission devrait être nommée, et la seule différence d'opinion entre eux, est sur la manière dont la convention doit être exécutée. Le texte du traité relatif aux pêcheries vient d'être adressé au ministre des colonies par l'inter-

médiaire duquel les colonies sont consultées. On dit que s'il avait fallu traiter avec le seul ministre des affaires étrangères, les questions seraient réglées depuis longtemps, mais le ministère des colonies, qui est très jaloux des droits des colonies, insiste pour les consulter sur tous les points.

M. Georges Gibbons, de Londres, qui est président de la commission des voies d'eau internationales, était à Ottawa, samedi. Il a eu une entrevue avec sir Wilfrid Laurier, au sujet du traité conclu avec les Etats-Unis, concernant les Voies d'Eaux Internationales, qui n'attend que la ratification de Londres et de Washington. Il est entendu que tous les détails du traité ont été acceptés par le Canada et les Etats-Unis, et les termes en seront rédigés d'après les recommandations unanimes faites l'année dernière dans le rapport de la commission des Voies d'Eaux Internationales.

Contrat de la malle

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi.

Vendredi, 26 février 1909

pour le transport des Malls de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre la Baie St-Paul et Murray-Bay, à commencer le 1er avril prochain. On pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de Baie St-Paul, Murray-Bay et aux bureaux intermédiaires et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. Ministère des Postes, Division des contrats de la malle. Ottawa, 11 janvier 1909.

Marchesi On nous apprend que Marchesi, l'illustre cantatrice qui a fait fureur à Covent Garden et aux autres grands opéra des capitales européennes, chantera à l'Auditorium le premier février prochain. Voilà une bonne nouvelle.

"BACCHUS" Vin Tonique au Quinquina sans rival, se recommande par la qualité supérieure des vieux vins de Bourgogne qui en font la base et le quinquina des meilleures provenances. Un Apéritif et digestif délicieux. DISTRIBUTEURS GÉNÉRAUX: LAFORTE, MARTIN & CIE, LTRN. MONTREAL.

Moulange "Champion" Médaille d'Or Chicago 1893, d'Argent Paris 1900. La meilleure au monde. Cultivateurs Elevateurs Meuniers. Moud: Orge, Blé d'Inde, Blé d'Inde en épis concassés, Avoine, Pois, Seigle, Sarrasin. Elle dépense peu de pouvoir, donne pleine satisfaction. Demandez catalogue, liste de prix et attestation. S. VESSOT & CIE, Joliette, P.Q.